

**Nombre de membres
en COMMUNE DE LA
MALENE exercice: 11**

Séance du mercredi 16 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize août l'assemblée régulièrement convoquée le 02 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Régine DOUSSIÈRE

Présents : 9

Sont présents: Alain ALMÉRAS, Roger BLANC, Cécile JASSAUD, Serge MIRMAN, Régine DOUSSIÈRE, Alain AIGOUY, Eric PERSEGOL, Nina COMBET, Colette ROBERT, Claude NADAL, Jérôme LAURET

Votants: 11

Représentés: Madame Nina COMBET par Monsieur Claude NADAL et Monsieur Serge MIRMAN par Monsieur Eric PERSEGOL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Colette ROBERT

① Colette Robert a été désignée secrétaire de séance

* Présentation du procès verbal du 14 juillet
au prochain conseil municipal.

REÇU LE 30 AOÛT 2023

* Chemin de Gausac 4000 Euros environ

* Problème de contreventions chers sur le
personnel de santé (infirmier) au chemin de Gausac
et dans le village de La Malène.

* Problèmes de communication entre le maire et
les conseillers.

* Eric demande que les containers soient déplacés
côté droit sur le chemin de Rosas car les
écoulements d'eau pluviale génèrent des ornières
côté gauche.

* Mur de sautement.

Malgré de nombreuses demandes des conseillers
municipaux, nous n'avons pu obtenir avant
ce conseil : ni les chefs d'accusation, ni le
délibéré du tribunal administratif de crimes
concernant l'affaire du château.

Et ce jour les différentes expertises et la mise
en sécurité du mur du château représentent

pour la commune de La Malène une dépense de 20 000 Euros.

* Madame le maire lit le délibéré du tribunal qui défoute le plaignant. Elle nous annonce que le maire de Montequiou a déposé une demande au conseil d'état.

Le conseil municipal demande à ce que le devis de restauration du mur du château, qui n'a pas été présenté en conseil municipal, soit reçu et ne concerne que la part à mettre en sécurité.

Ce devis n'ayant été validé que par Madame le Maire.

* Des trois Gîtes communaux, dont la gestion locative est confiée à Agureva, rapporte au total 6000 € à la commune !

* Il est évoqué les difficultés de réservation via les sites internet de la commune pour le gîte d'étape et le chalet du camping.

*

② * Et la demande de la majorité des conseillers municipaux n'est mise au vote. Le retrait des délégations de Madame le Maire conformément à l'article L 21.22-23 du CGCT. 4 conseillers ont voté-pour. Les 29 délégations sont retirées au Maire.

* Demande de panneaux de limitation de vitesse pour la Course de Sauverne et pour la Course Mègean.

* Discussion à propos des "Gabions" sur le pont de la Malène.

[Signature]

